

*L'étude de Faisabilité Pour Le Développement des Ressources En Eau
Par Les Barrages Moyens Dans Le Milieu Rurale Au
Royaume Maroc
Rapport Final
Volume III Rapport de Soutien (1) sur
Étude de Base*

***Rapport de Soutien V: Sols, Agriculture
et
Irrigation***

**L'ETUDE DE FAISABILITE
POUR
LE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES EN EAU
PAR
LES BARRAGES MOYENS DANS LE MILIEU RURALE
AU ROYAUME MAROC**

RAPPORT FINAL

**VOLUME III
RAPPORT DE SOUTIEN (1)
SUR ÉTUDE DE BASE**

**RAPPORT DE SOUTIEN V
SOLS , AGRICULTURE ET IRRIGATION**

Table des Matières

	<u>Page</u>
V1 Les sols	V-1
V1.1 Classification de sols	V-1
VI.2 Classification de la convenance des terres.....	V-1
VI.3 Les sols au Maroc.....	V-2
V2 Agriculture	V-4
V2.1 L'agriculture au Maroc	V-4
V2.1.1 Occupation du sol.....	V-4
V2.1.2 Production des céréales	V-5
V2.1.3 Economie agricole.....	V-7
V2.2 Situation de l'agriculture dans les zones des 25 projets candidats V-9	V-9
V3 Vulgarisation agricole et service d'appui	V-10
V3.1 Disposition institutionnelles concernant les services de vulgarisation.....	V-10
V3.2 Développement des services de vulgarisation agricole.....	V-11
V3.3 La vulgarisation agricole dans les programmes de développement rural et agricole	V-12
V3.4 La recherche agricole	V-12
V3.5 Vulgarisation agricole et services d'appui dans le cadre du plan Quinquennal	V-13

V3.6	Crédit agricole	V-14
V3.7	Commercialisation des produits agricoles	V-15
	V3.7.1 La Commercialisation des produits agricoles	V-15
	V3.7.2 Commercialisation des intrants agricoles(Input)	V-15
	V3.7.3 Prix des produits et des instants agricoles	V-16
V3.8	Les organisations d'agriculteurs.....	V-17

Liste des Tableaux

Table V1.1.1	Caractéristiques typiques du sol au Maroc classification du sol	VT-1
Table V1.1.2	Critère standard de la classification des terres convenables	VT-2
Table V2.1.1	Afforestation et forêt naturelle au Maroc	VT-3
Table V2.1.2	Zone cultivée et production du blé (Dur)The Cultivated	VT-4
Table V2.1.3	Zone cultivée et production du blé (Tendre).....	VT-4
Table V2.1.4	Zone cultivée et production de l'orge.....	VT-4
Table V2.1.5	Zone cultivée et production de la fève	VT-5
Table V2.1.6	Zone cultivée et production du petit poids	VT-5
Table V2.1.7	Zone cultivée et production de la lentille	VT-5
Table V2.1.8	Culture maraîchère dans les champs ouverts au Maroc (1998/1999).....	VT-6
Table V2.1.9	Zone cultivée et production maraîchère (1998/1999)	VT-7
Table V2.1.10	Production de Fruits au Maroc.....	VT-8
Table V2.1.11	Nombre du bétail par province dans le perimeter du projet	VT-9
Table V2.1.12	Production de viande à SVM, DPAs et à ORMVAs en 1999	VT-10
Table V2.1.13	Production du traitement du sucre.....	VT-11
Table V2.1.14	Capacité du traitement de l'huile	VT-12
Table V2.1.15	Production et export de l'huile d'olive	VT-12
Table V2.1.16	Production de lait et du traitement de lait	VT-12
Table V2.1.17	Capacité du traitement des moulins par région économique ..	VT-12
Table V2.1.18	Import et Export des marchandises agricoles au Maroc.....	VT-13
Table V2.1.19	Standard des entrées requises par la recolte sous la condition "avec Projet"	VT-14
Table V2.1.20	Coût du labour du ORMVAs.....	VT-15
Table V2.1.21	Coût des unités opérationnelles ou ORVMAAs	VT-15
Table V2.1.22	Prix des fertilisants au ORVMAAs	VT-15

Table V2.2.1	Condition des terres et de l'irrigation des communes rurales dans les zones candidates des projets	VT-16
Table V2.2.2	Teneur de la terre des fermes opérationnelles des communes rurales dans les 25 zones candidates des Projets	VT-16
Table V2.2.3	Propriétaire des terres des communes rurales dans les 25 zones candidates des projets	VT-17
Table V2.2.4	Utilisation de la machinerie agricole dans les communes rurales	VT-17
Table V2.2.5	Zone cultivée des communes rurales dans les zones candidates des projets	VT-18
Table V2.2.6	Nombre du bétail des communes rurales dans les 25 zones candidates des projets	VT-18
Table V2.2.7	Travail non agricole des fermiers des communes rurales.....	VT-19
Table V2.2.8	Niveau d'éducation des fermiers des communes rurales.....	VT-19
Table V3.2.1	Chronologie de l'extension relative aux réformes et aux développements.....	VT-20
Table V3.3.1	Rural / Projets de développement agricole y compris les services de vulgarisation (1979-2001).....	VT-21
Table V3.7.1	Quantité de la collecte du blé tender par différentes sources (1986-1998).....	VT-22
Table V3.7.2	Production, Import et Consommation des Fertilisants (1995/96-1998/99).....	VT-23
Table V3.7.3	Ventes de la majorité des semences des Céréales (1990/91-1998/99).....	VT-24
Table V3.7.4	Prix fermier des marchandises agricoles(1995/96-97/98).....	VT-25
Table V3.7.5	Les prix moyens mensuels du marché des marchandises agricoles(1999).....	VT-30
Table V3.7.6	Prix détaillants des fertilisants à casablanca (1999-2000).....	VT-31
Table V3.7.7	Prix et subventions des majorité des semences de céréales (1990/91-1999/00).....	VT-32

List of Figures

Figure V1.1.1	Carte du sol au Maroc.....	VF-1
Figure V2.1.1	Total du sol cultivé et de l'occupation du sol (1993/94-1997/98).....	VF-2
Figure V2.1.2	Tendances de la production des céréales au Maroc (1998/89-1998/99).....	VF-3
Figure V2.1.3	Tendances de la production de la principale céréale	VF-4
Figure V2.1.4	Tendances de sol cultivé et de la production maraîchère au Maroc	VF-5
Figure V2.1.5	Production de la viande au Maroc	VF-6
Figure V2.1.6	Prix fermier de la vache locale et ovin dans les 4 provinces	VF-7
Figure V2.1.7	Import et export des marchandises agricoles	VF-8
Figure V2.1.8	Introduction des machines agricoles par taille d'exploitation du propriétaire	VF-9
Figure V2.1.9	Source de revenue autre que l'agriculture des fermiers	VF-10
Figure V3.1.1	Organisation structure du ministère de l'agriculture du développement rural de la pêche maritime et de la vulgarisation	VF-11
Figure V3.1.2	Organigramme de l'ORMVA T/F	VF-12
Figure V3.1.3	Organigramme de la DPA.....	VF-13
Figure V3.6.1	Réseau de distribution des prêts agricoles	VF-14
Figure V3.7.1	Arrangement de l'acquisition officielles céréales	VF-15
Figure V3.7.2	Réseau de distribution du blé tendre et autres céréales	VF-16
Figure V3.7.3	Réseau de distribution de Fertilisant	VF-17
Figure V3.8.1	Management Cycle de l'association des utilisateurs d'eau	VF-18

RAPPORT SECONDAIRE V
SOLS, AGRICULTURE ET IRRIGATION

V1 Les sols

V1.1 Classification de Sols

La classification des sols appliquée au Maroc est la « Classification Française des Sols » (C,P,C,S, 1967). Le concept de base de cette classification est fondé sur les conditions morphologiques du sol en relation avec les conditions climatiques, les caractéristiques topographiques et la roche-mère, etc. La classification Marocaine des sols est composée de douze Classes :

Classes des sols selon la Classification Marocaine

1) Sol Minéraux Bruts	5) Sol Calcimagnésiques	9) Sol a Sesquioxydes de Fer
2) Sol peu Evolués	6) Sol Isohumiques	10) Sol Ferrallitiques
3) Sol Vertisols	7) Sol Brunifiés	11) Sol Hydromorphes
4) Sol Andosols	8) Sol Podzolisés	12) Sol Sodiques

Les unités de haut niveau comprennent les Classes, les Sous-classes, les Groupes et les Sous-groupes; les unités de bas niveau comprennent les Familles, les Série, les Type et les Phases.

Les caractéristiques typiques de chaque Classe de sol sont données dans le Tableau V1.1.1.

V1.2 Classification de la Convenance des terres

Dans le but d'établir la classification de la convenance des terres au Maroc, le système GEOFFROY (1978) a été appliqué. Trois principes majeurs de classifications ont été appliqués à savoir :

- Contraintes topographiques : pente, érosion hydraulique, micro-relief,
- Contraintes des sols: profondeur, texture, pierres, salinité, alcalinité,
- Contraintes d'eau: crues, drainage

La méthodologie de base adoptée par l'étude de la convenance des terre a considéré les volets suivants :

Principaux volet de l'étude de la convenance des terres

No	Volet d'étude	Conditions d'échantillonnage
(1)	Interprétation des Photos	Zone d'étude entière
(2)	Observation du profile du sol	Dépend de l'échelle du relevé topographique
(3)	Interprétation de la Topographie	Pente, érosion hydraulique, Micro-relief
(4)	Caractéristiques du Sol	Profondeur du sol, Texture, pierrosité, Salinité, Alcalinité
(5)	Caractéristiques de drainage	Crues, Drainage

Les classes de la convenance des terres sont en nombre de 5. Les conditions générales de ces classes sont résumées comme suit :

Classez I: Sols convenables pour tous les types de culture. Il n'y a aucune contrainte pour les cultures irriguées.

Classez II: Sols convenables pour les cultures. Seules quelques contraintes mineurs sont observées. Les zones couvertes de ces sols peuvent être développées moyennant une gestion adéquate.

Classez III: Sols convenables pour les cultures. Mais ils ont certaines contraintes qui peuvent être éliminées par le biais d'une gestion appuyée.

Classez IV: Les sols présentent des contraintes sérieuses pour l'irrigation.

Classez V: Sols être ne pouvant pas être irrigués

Classez VI: Les sols qui ne sont convenable pour aucun but agricole

Dans la carte de la convenance des terres, les éléments suivants devraient être symbolisés et/ou mentionnés :

Critères de la cartographie et symboles correspondants

No	Critère d'analyse	Symbole	Class	No	Critère d'analyse	Symbole	Classe
(1)	Pente	Pe	6	(7)	Erosion Hydraulique	Eh	5
(2)	Conditions des Crues	I	5	(8)	Micro topographie	M	5
(3)	Drainage	D	5	(9)	Profondeur du sol	P	5
(4)	Perméabilité	K	5	(10)	Pierrosité	C	5
(5)	Salinité	R	5	(11)	Alcalinité	A	5
(6)	Texture	T	9	(12)	Lime stone calcaire	Ca	4

La symbolisation de ces classes sur carte est sujette à beaucoup de contraintes. Les critères standards ainsi que leur description sont donnés dans le Tableau V1.1.2.

V1.3 Les sols au Maroc

Les sols majeurs au Maroc sont les Sols Peu Evolués, les Vertisols, les Sols Calcimagnésiques et les Sols Isohumiques.

Les Sols Peu Evolués D'Erosion (Entisols), qui ont des couches A et B sont largement présents dans les zones des montagnes intérieures. Ces sols ne sont pas assez développés, sont peu altérés et montrent les caractéristiques de la roche-mère.

Ils se présentent en couches relativement peu profondes et sont facilement érodés. Sols Peu Evolués d'Apport (Entisols, Aridisols) qui contiennent des dépôts alluvionnaires et qui couvrent les terres situées le long des rivières, montrent des caractéristiques similaires aux Sols Peu Evolués d'Erosion et sont plutôt altérés.

Les Vertisols se trouvent sur les zones du nord de Fès et au sud de Casablanca et El Jadia. Ces sols dégagent un profil A[B]C et possèdent une haute capacité de rétention de l'eau. Ils ont également une teneur élevée en argile (35 - 40%) et une capacité élevée d'échange de cations qui se situe entre de 35 à 40 me/100g.

Les Sols Calcimagnésiques (Inceptisols et Mollisols) existent largement sur les régions du nord-est dans les provinces de Nador et Taza. Ces sols se développent sur la roche-mère et présentent des profils AR ou AC où l'horizon B est absent.

Le sol de surface a une texture légère et il est riche en matières organiques liées aux les minéraux. Les sols sont saturés à plus de 90% en calcium et magnésium.

Les Sols Sesquioxides de Fer (Alfisols) sont principalement présents dans les zones côtières qui s'étendent du nord de Tanger à El Jadia et possèdent des horizons ABC ou A[B]C. Ces sols sont gris ou bruns en raison de la présence de minéraux et d'une saturation de base élevée (plus que 50%) ainsi qu'une faible teneur en matière organique.

Les Sols Isohumiques se trouvent dans les zones de Fès, Beni Mellal, Marrakech et Taroudant. Ces sols se sont développés sur du calcaire ou du calcaire enrichi par une alternance de minéraux constitutifs. Les sols ont un profil A[B]C ou ABC qui contiennent plus que 15% de matières organiques au niveau de l'horizon A.

Les bases échangeables sont en grande partie saturées par du calcium et du magnésium, mais il y a quelques sols qui contiennent du sodium échangeable.

Les Sols Brunifiés se trouvent dans les zones situées entre les villes de Khémisset et Kénitra. Ces sols possèdent des horizons développés avec un profil A[B]C ou ABC et sont caractérisés par de l'humus ayant une activité biologique intense. Les caractéristiques de la roche-mère ne sont pas tellement prononcées compte tenu de la l'existence prédominante de l'humus et des l'argile complexes.

Les Sols Hydromophes sont présents dans les zones de Benslimane et au sud de Casablanca. Ces sols ont développés dans des conditions d'effet intense du phénomène hydromorphique. Ils ont accumulé de la matière organique dans des conditions d'anaérobie. Les Sols Sodiques peuvent être trouvés seulement dans la région de Tanger et contiennent une teneur élevée en sel dans les couches du sol. Les sols présents près la frontière Algérienne et Mauritanienne, et les zones du Sahara du sud n'ont pas été bien été examinés. Il paraît que ces sols présentent des caractéristiques similaires aux Sols Minéraux Bruts qui sont seulement physiquement altérés dans des conditions de faibles de précipitations et une haute température.

Les superficies correspondant à chaque catégorie des sols classés dans la carte des sols du Maroc à une échelle de 1/2,000,000 sont indiqués ci-après. La carte de classification des sols au Maroc est jointe comme Figure V1.1.1 et leur classification est présentée dans le tableau suivant :

Les Sols au Maroc

Classification Française	Taxonomie des sols	Superficie(km ²)
Sols Minéraux Bruts	Entisols	17,658
Sols Peu Evolués d'Erosion	Entisols	40,966
Sols Peu Evolués d'Apport	Entisols, Aridisols	20,395
Vertisols	Vertisols	17,799
Sols Calcimagnésiques	Inceptisols, Mollisols	45,451
Sols Isohumiques	Inceptisols, Mollosols	22,778
Sols Brunifiés	Inceptisols, Alfisols	3,536
Sols Sesquioxydes de Fer	Alfisols	7,584
Sols Hydromophes	Alfisols, Inceptisols	2,790
Sols Sodiques	Aridisols, Inceptisols, Entisols	112
Sols Peu Evolués D'Erosion associés avec des Sols Minéraux Bruts		247,030
Sols non étudiés, mais supposés être à dominance de Sols Minéraux Bruts		409,516
Superficie totale sur la carte des sols	Total Area on Soil Map	835,615

Source: Carte des sols au Maroc, Direction de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie.

V2 Agriculture

V2.1 L'agriculture au Maroc

V2.1.1 Occupation du sol

D'après les résultats de l'étude agricole de 1996/97 réalisée par la « Direction de la Programmation et des Affaires Economiques », la superficie totale de terres agricoles au Maroc est approximativement de 8.7 millions ha y comprises les terres en jachère. Les forêts naturelle et de reboisement couvrent approximativement 3.7 millions ha et 0.50 million ha, respectivement. Pendant les dernières cinq années, la superficie total des terres agricoles n'a pas été changé, bien que les superficies cultivées aient changées au fil des années suivant les conditions agro-climatiques.

La superficie cultivée par les céréales occupe 67% du total des terres agricoles (Figure V2.1.1). La superficie occupée par les cultures de céréales comprenant le blé (dur et tendre), l'orge et le maïs est de 6.22 millions ha. L'orge constitue la première céréale cultivée suivi du blé tendre, du blé dur et du maïs.

L'arboriculture occupe la deuxième plus grande superficie et couvre 9% des terrains agricoles, soit approximativement 815,000 ha. Dans les terres produisant les fruits, l'olivier est cultivée dans toutes les régions du pays, alors que d'autres fruits tel que les amande, le raisin et les dates sont cultivées selon les conditions agro-climatiques ainsi que les variations géographiques. Il n'existe pas d'information détaillée sur l'étendue des cultures, mais d'après les données de 1997/98, l'olivier occupe approximativement 57% de terres fruitières , suivi de l'amandier (14%), des citrus (8%), de la vigne (7%) et du palmier (dates : 4%).

Les oliveraies dans les régions plates sont denses et ceux des zones montagneuses sont éparses. Les amandiers sont plantés principalement dans les zones montagneuses et accidentées où les sols et les conditions topographiques sont relativement mauvais. Les légumineuses, les maraîchages et les cultures fourragères constituent la troisième plus grande occupation des terres. Les superficies cultivées par les légumineuses, les maraîchages et les fourrages sont d'environ 255,000 ha, 241,000 ha et 220,000 ha respectivement. Les maraîchages sont surtout cultivés dans les zones côtières du nord longeant le littoral Atlantique, la région d'Agadir et de Marrakech où les grandes villes sont situées et la région d'Oujda dans l'oriental à la partie nord du Maroc.

Principales Cultures

Classe	Cultures principales
Céréales	Orge, blé (dur & tendre), Maïs
Fruits	Olive, amandes, agrumes, raisins, pomme, dates
Légumineuses	Fève, petits pois, pois chiche, lentilles
Maraîchage	Pomme de terre, Oignon, Tomate, melon, haricot vert

Source: Données du Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche Maritime

Approximativement 13% des terrains agricoles sont laissées en jachère.

Les forêts couvrent approximativement 4.2 millions ha au Maroc en 1996/97, dont 0.50 millions ha ont été reboisés. Les superficies des forêts d'essences résineuses et celles naturelles sont de 1.03 millions ha et 2.67 millions ha respectivement. Les principaux arbres au Maroc sont le cèdre, la thuya, le pin et le genévrier parmi les conifères ; et le chêne vert, le chêne liège et l'arganier parmi les bois durs (Tableau V2.1.1).

V2.1.2 Production agricole

(1) Production des céréales

Les céréales constituent la production agricole majeure au Maroc. Comme mentionné dans les paragraphes précédents, 67% des terres agricoles ont été occupées par la culture des céréales en 1996/97. Néanmoins, la production a été fortement affectée par les conditions climatiques. Au cours des 11 dernières années, la production des céréales est passée de 1.75 millions tonnes (1994/95) à 9.98 millions tonnes (1995/96) et le rendement des céréales est passé de 0.4 et 1.6 t/ha. La production totale de céréales était de 5.09 millions tonnes en 1998/99. La production totales des céréales a été de 5.09 millions tonnes en 1998/99.

Sur cette production, le blé (dur), le blé (tendre), l'orge et le maïs ont représenté 21%, 32%, 40% et 7%, respectivement. La production et le rendement de chaque céréale suivent la même tendance durant la période allant de 1988/90 à 1998/99 (Figure V2.1.3).

Les superficies cultivées, la production et les rendements du blé (dur), du blé tendre et de l'orge par zone sont donnés dans les Tableaux de V2.1.2 à V2.1.4, respectivement.

Les principales légumineuses sont les fèves, les lentilles, le pois chiche et les petits pois. La superficie totale cultivée et la production totale de ces cultures en 1987/98 ont été de 382,000 ha et 245 tonnes, respectivement. Les superficies cultivées, la production et les rendements des fèves, des lentilles et des pois chiches par zone sont donnés dans les Tableaux de V2.1.5 à V2.1.7. La production des maraîchages a connu une augmentation pendant les six dernières années (Figure V2.1.4). Les principales cultures maraîchères sont : la pomme de terre, la tomate, l'oignon, le melon et le pastèque dont les productions en 1998/99 ont été de 945,000 tonnes, 301,000 tonnes, 523,000 tonnes, 419,000 tonnes et 230,000 tonnes, respectivement. Les superficies cultivées, la production et les rendements des principales cultures maraîchères sont donnés dans le Tableau V2.1.8. Récemment, la culture des maraîchages sous-serres s'est développée et le total des superficies cultivées ainsi que la production en 1998/99 étaient de 7,800 ha et 652,000 tonnes, respectivement. Les principales cultures maraîchères produites sou-serres sont : la tomate, les piments, le melon, le concombre et les haricots verts. Les principales zones de production sont le Massa, El Jadida, Loukkos et le Gharb. Les principales cultures fruitières sont : l'olivier et les agrumes dont les productions en 1997/98 étaient de 550,000 tonnes et 1,591,000 tonnes, respectivement. La superficie cultivée par les arbres fruitiers a augmenté, alors que les rendements varient d'année en année à cause des changements climatiques et l'attaque par les maladies (Tableau V2.1.10). Les oliviers sont cultivés dans toutes les régions du pays. Les zones de production des autres principaux fruits sont comme suit :

Principales zones de production des Fruits

Culture fruitière	Principales zones de production (Province)
Amandes	Azilal, Chichaoua, Taza, Ouarzazate, Marrakech
Dates	Ouarzazate, Er Rachidia, Tata, Figuig
Raisins	Meknès, Benslimane, Marrakech
Pomme	El Hajeb, Sefrou, Al Haouz, Beni Mellal, Meknès

(2) Elevage

L'élevage est également une activité agricole importante au Maroc. L'élevage des bovins, de la volaille et des petits ruminants (mouton, chèvre) est largement développé. Ainsi, les effectifs en 1999 étaient d'environ 2.56, 16.58 et 5.11 millions têtes. L'élevage du chameau est principalement pratiqué dans les zones arides comprenant Ouarzazate, Essaouira, Er Rachidia et le sud Saharien. Le nombre total de chameaux est approximativement de 149,000 têtes. Le cheval, le mulet et l'âne ont été utilisés pour l'agriculture et le transport. Leur nombre total est de 1.68 millions têtes. Aussi, l'élevage de la chèvre et du mouton par les

nomades est encore pratiqué au Maroc et constitue la principale source de revenu pour eux.

Les productions de viande au Maroc sont montrées dans la Figure V2.1.5. Ces productions ont connu une augmentation pendant les 3 dernières années due aux sécheresses sévères qu'a connues le pays. D'après l'étude sur terrain, les quantités de fourrages ne sont pas suffisantes pour l'alimentation du bétail; les agriculteurs se trouvent alors obligés d'abandonner leurs animaux. Les productions totales des viandes bovine, de mouton et de chèvre sont respectivement de 131.255 ; 53 .154 et 11.020 tonnes en 1999 (Table V2.1.12).

Le prix moyen mensuel du bétail par têtes dans 4 provinces est donné dans la Figure V2.1.6. Les prix des bovins sont stables alors que les prix des moutons ont diminué en 2000.

(3) Transformation industrielle des Produits Agricoles

Les principales industries de transformation des produits agricoles au Maroc sont les raffineries de sucre, les huileries, les minoteries et les industries laitières. Le sucre est produit par extraction de la betterave et de la canne à sucre. En 1997, la production sucrière totale était de 2.4 million tonnes (Tableau V2.1.13). L'huile est produite dans 15 huileries et la capacité totale de production était de 330,000 tonnes/an en 1994 (Tableau V2.1.14). La production d'huile d'olive en 1997 était de 50,000 tonnes dont 33,700 tonnes ont été exportées (Table V2.1.15). En 1994, la production laitière était de 8.8.million litres et la production des dérivés du lait comprenant le beurre, les fromages et le lait en poudre a atteint 15,700 tonnes (Tableau V2.1.16). La farine est produite dans 88 minoteries dont la capacité de production est de 400,250 tonnes/an (Tableau V2.1.17).

Au niveau des exploitations agricoles, les agriculteurs produisent des denrées alimentaires pour l'autoconsommation et le commerce privé. Les principaux produits sont les olives en saumure, les raisins secs, les abricots secs, les amandes et les produits dérivés du lait tel que le beurre et le fromage etc.

V2.1.3 Economie agricole

(1) Import et Export de la production Agricole

les importations et les exportations des produits agricoles sont donnés dans la Figure V2.1.7 et le Tableau V2.1.18. Le Maroc a importé une quantité importante de blé estimée à 1.19 million tonnes en 1994, qui est passée à 2.58 millions tonnes en 1998, ce qui équivaut 3,728 millions DH. Cette valeur représente presque la moitié de la valeur totale des importations de produits agricoles. Le sucre, les semences des pommes de terre et les produits laitiers ont suivi et les valeurs de ces importations étaient de 1,470 million, 137 million et 644 de million DH, respectivement.

La valeur totale des importations de produits agricoles représente 14% de la valeur totale des importations. La quantité de blé importée représente 35% de la consommation domestique totale. Des denrées agricoles importantes y compris celles de première nécessité tel que blé et les produits de l'élevage (lait) dépendent aussi des importations alors qu'elles constituent les principales denrées agricoles produites au Maroc. Les principales exportations en produits agricoles du Maroc sont les agrumes, la tomate fraîche et les crustacés. Les fruits et le maraîchages sont principalement exportés vers l'Europe et les produits de pêche sont exportés au Japon. La valeur totale des exportations de produits agricoles représente 3.2% de la valeur totale d'exportation.

(2) Régime foncier

Au Maroc, la superficie moyenne des terres par agriculteur est de 5.78 ha. Les petites exploitations qui représentent 58% de l'ensemble des exploitations de moins de 3ha occupent seulement 12% de la superficie totale des terres agricoles. Alors que les grandes exploitations dont la superficie est supérieure à 20 ha occupent 32% de cette superficie et sont tenues par seulement 4% de l'effectif total des exploitants. L'exploitation en mode bail est également pratiquée et l'effectif des agriculteurs concernés par ce mode de faire valoir est de 64,400.

Le régime foncier au Maroc est structuré en cinq catégories qui sont : les terres privées (Melk), les terres collectives, les terres Habous, les terres Guich et le domaine de l'Etat. Les proportions des superficies occupées par chaque statut sont de : terres privées (75%), terres collectives (18%), terres Habous (1%), terres Guich (3%) et le domaine de l'Etat (3%).

(3) Mécanisation agricole

Le nombre de tracteurs, de moissonneuses et de pompes opérationnels dans l'agriculture au Maroc est de 43,226, 3,764 et 154,223, respectivement. Les terres cultivées dans l'arrière pays des villes telle que Rabat, Fès, Casablanca et Marrakech font un grand usage des tracteurs. Les pompes d'irrigation sont utilisées dans les provinces d'Er Rachidia, Ouarzazate dans les zones arides mais également aussi près des zones urbaines telle que Rabat et Casablanca.

Les machines agricoles telle que les tracteur et les moissonneuses ont été introduites par des exploitations relativement grandes, tandis que les petits agriculteurs ne bénéficient pas beaucoup des avantages de la mécanisation. Ces derniers louent les machines agricole des grandes exploitations. Il paraît que les petits agriculteurs ont recours à la traction animale et à la force de travail humaine pour les opérations de travail de la terre et de récolte. De l'autre côté, les pompes pour irrigation ont été introduites même par les petits agriculteurs, mais leur puissance paraît être plutôt faible par rapport à celle utilisée par les grands exploitants (Figure V2.1.8).

(4) Economie de l'exploitation

i. Intrants

Le Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche Maritime met en œuvre des " standards " pour l'évaluation des conditions générales des exploitations avec et sans projet, aussi bien traditionnelles que modernes. Les intrants agricoles de l'agriculture traditionnelle actuelle mentionnés dans le " standard " sont donnés dans le Tableau V2.1.19. D'après ce " standard ", les engrais et les fertilisants chimiques ne sont presque pas utilisés pour les cultures de céréales et des légumineuses. Dans le cas des cultures maraîchères, le fumure et les engrais chimiques (N, P, K) sont utilisés à raison de 10 à 20 tonnes/ha, 37 kg/ha pour N, 28 kg/ha pour P₂O₅ et 14 kg/ha pour K₂O, respectivement. Les principaux engrais utilisés sont 14-28-14 et TSP comme engrais de base, et l'Urée, NH₄NO₃ et (NH₄)₂SO₄ comme engrais d'appui. Les prix unitaires du coût de la main-d'œuvre, des machines agricoles et des engrais dans les ORMVA sont donnés dans les Tableaux V2.1.20, V2.1.20 et V2.1.22, respectivement.

ii. Activités annexes des agriculteurs (non-agricoles)

Une certaine partie des revenus d'un grand nombre d'agriculteurs provient d'activités autres que l'agriculture. Environ 79% des agriculteurs se consacrent à la seule activité agricole qui constitue leur unique source de revenu. Les 21% restants travaillent et touchent un revenu autre que celui de l'activité agricole. Les principaux secteurs d'activité sont les services, l'administration publique, les affaires privées et le bâtiment. Cependant, le montant réel de ces revenu n'a pas été évalué (Figure V2.1.9).

V2.2 Situation de l'agriculture dans les zones des 25 projets candidats

La situation générale de l'occupation des sols, des productions végétales et animales et de l'économie des communes rurales dans les zones des 25 projets proposés est donnée dans les Tableaux de V2.2.1 à V2.2.8.

La taille moyenne des exploitations dans les Zones IV et V, localisées dans le sud du Maroc et les régions désertiques est plus petite que celle des Zones I, II et III localisées dans le nord. Dans les Zones III, IV et V, la culture en irrigué est généralement pratiquée, alors que la culture en bour est pratiquée dans la partie nord du Maroc (Tableau V2.2.1).

La plupart de agriculteurs exploitent des terres dont ils ont la propriété. La proportion des agriculteurs possédant des terres en bail ou salariés dans les Zones I et II est relativement grande (Tableau V2.2.2).

Concernant les statuts fonciers, la plupart des terrains agricoles sont des terres privées sauf à Amezmiz, Boulauane et Taskourt dans Zone III (Tableau V2.2.3). Les terres Collectives et les terres Guich existent encore dans ces zones.

Les tracteurs pour le travail du sol et les pompes pour l'irrigation sont bien introduits comme machines agricoles dans ces zones, mais le nombre de moissonneuses est très faible (Tableau V2.2.4). Ce sont principalement les grands agriculteurs qui possèdent ce genre de machines, tandis que les petits ont recours à la location.

Les principales cultures dans les zones des projets candidats sont les céréales (Tableau V2.2.5). La culture des légumineuses est pratiquée au nord (Zones I et II). Les cultures fourragères (orges dans les Zones I et II, luzernes dans les Zones III, IV et V) et les arbres fruitiers existent dans toutes les zones.

L'élevage dans les zones des projets proposés concerne principalement les bovins, les ovins et les caprins. L'élevage des ces derniers est généralement pratiqué dans les Zones III, IV et V, et celui des camélidés seulement dans la Zone V. (Tableau V2.2.6).

Les principales activités des exploitants en dehors de l'agriculture sont les services et la fonction publique (Tableau V2.2.7). Les agriculteurs dans les zones de N'Fifikh (Aval), Timkit et Tadighoust entreprennent des activités non-agricoles, principalement dans le bâtiment, les services et la fonction publique pour Timkit et Tadighoust, et dans les services et la fonction publique pour N'Fifikh (Aval). Le niveau d'instruction des agriculteurs est relativement bas. Plus que 60% sont de analphabètes dans toutes les zones des projets. Et plus de 90% des agriculteurs n'ont pas atteint le niveau des études secondaires. Dans les Zones II et V, le taux des agriculteurs qui ont fait des études supérieures est relativement élevé comparé aux autres zones (Tableau V2.2.8).

V3 Vulgarisation agricole et services d'appui

V3.1 Dispositions institutionnelles concernant les services de vulgarisation

La Direction du Développement, de l'Enseignement et de la Recherche, dépendant du Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche Maritime a une responsabilité totale concernant les activités liées à la vulgarisation. Quatre divisions relèvent de cette Direction à savoir : la Division de la Vulgarisation, la Division de la Formation Professionnelle, la Division de la Recherche et de l'enseignement Supérieure et la Division de la Formation et de l'Emploi. Au niveau Régional, il y a neuf Offices Régionaux de Mise en Valeur Agricole (ORMVA) tandis qu'au niveau Provincial il y a 40 Directions Provinciales de l'Agriculture (DPA) chargés des activités de la vulgarisation agricole. Les organigrammes du Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche Maritime, de l'Office Régional de Mise en Valeur Agricole

(ORMVA) et de la Direction Provinciale de l'Agriculture (DPA) sont représentés dans la Figure V4.1.1, V4.1.2 et V4.1.3, respectivement.

Les principales responsabilités de l'ORMVA consistent à développer les infrastructures d'irrigation, encourager et améliorer les pratiques de l'élevage et de l'agriculture. Il formule, supervise et coordonne les activités de développement hydro-agricole avec les administrations concernées. Les activités de vulgarisation dans les zones irriguées relèvent de la responsabilité des ORMVA qui sont représentés par 180 Centres de Développement de l'Agriculture (CDA) et Centres de vulgarisation (CMV : Centres de Mise en Valeur), au niveau local. Les CDA/CMV prennent en charge les activités de vulgarisation dans les zones irriguées qui ont fait l'objet d'une modernisation.

Les activités de vulgarisation dans les zones bours relèvent de la responsabilité des DPA. Au niveau du Cercle ou de la Commune, il y a 122 Centres de Travaux et sous-centres encadrés par des techniciens, qui assurent tous les services de vulgarisation en matière d'agriculture et d'élevage. Un Directeur conduit chaque Centre de Travaux épaulé par une équipe multidisciplinaire chargée de la prestation des services de vulgarisation. Il y a dans l'ensemble 4,200 agents de vulgarisation, dont 2,300 dans les Centres de Travaux et 1,900 sous les ORMVA.

Compte tenu des besoins locaux, plusieurs approches sont mises en oeuvre pour la vulgarisation : programme de vulgarisation par contact direct, programme de vulgarisation à grande échelle et de masse, programme de vulgarisation par équipes mobiles, programme de vulgarisation individuel pour les agriculteurs spécialisés, des voyages d'étude et un enseignement agricole destiné aux jeunes et aux étudiants etc. L'enseignement dispensé aux agriculteurs est principalement axé sur l'utilisation des intrants, le machinisme, les crédits, l'irrigation, les coopératives d'agriculteurs et les associations, l'éducation des femmes etc.

V3.2 Développement des services de vulgarisation agricole

Peu après l'indépendance en 1956, le Gouvernement Marocain a lancé un programme de services nationaux de vulgarisation agricole. Ce programme comprenait non seulement des conseils techniques, mais également la fourniture d'intrants, l'octroi de crédits, la diffusion d'informations sur la commercialisation, la création d'associations d'agriculteurs etc. Lors des dernières années, entre 1990 et 1998, le Projet de Recherche en Vulgarisation (PRV) et le Projet de Soutien au Développement Agricole (PSDA) ont été mis en oeuvre. Le PRV a permis l'introduction des méthodes de formation et de visite (T&V). Il a été mis en oeuvre dans 56 Centres de Travaux (50 % des CT). Ces CT ont été répartis en trois groupes : CT Pilotes (17), zones d'expérimentation (25) et CT des zones de projets intégrés (14). Le PRV a été financé par la Banque Mondiale. Ce projet a contribué au renforcement des rapports des services de vulgarisation, de la recherche et de la formation avec les agriculteurs pour un meilleur transfert de technologie. Le PSDA a encouragé

les agriculteurs à développer des organisations professionnelles. Pendant la même période, huit Centres Régionaux le Développement Agricole (CREDA) ont été établis à Benslimane, Amez Miz, Oued Amlil, Tanant, Chefchaouen, Khénifra, Khemisset et Tlet El Hanchane pour former les jeunes agriculteurs. Au bout de huit années (1990-1998), 4,000 personnes ont été formées.

Pour prodiguer les conseils nécessaires aux femmes rurales en matière de pratiques agricoles, des équipes d'agents de vulgarisation féminines ont été créées.

V3.3 La vulgarisation agricole dans les programmes de développement rural et agricole

Plusieurs projets de développement Agricole/Rural intégrés ont été mis en œuvre au Maroc depuis la fin des années 1970's (cf Tableau V4.3.1). La tendance du développement des services de vulgarisation a été intensifiée par la mise en oeuvre de Projets de Développement Agricoles/Rural Intégrés. Dans le cadre de ces projets, la priorité a été accordée au développement de l'agriculture, de l'élevage, de l'irrigation, des services de vulgarisation, de la création de l'emploi, de l'éducation, etc.... Les projets récents de développement Agricole/Rural intégré, tel que "le programme d'Intégration de l'Education des Populations dans les Programmes de Vulgarisation Agricole (1993-96)", "le Programme de Développement Rural dans les vallées de Tafilalet et Dades (1993-99)", le "Projet de Soutien au Développement Agricole (PSDA, 1994-98)" et "le Projet de Développement du Rif Occidental (1995-2001)" ont œuvré dans le sens d'une intensification de la vulgarisation.

V3.4 La recherche agricole

Il y a plusieurs institutions de recherche au Maroc. La Direction de l'Enseignement, de la Recherche et du Développement du Ministère de l'Agriculture est chargée de la supervision, de la coordination, du suivi et de l'évaluation des programmes et des activités de recherche. Le Système National de Recherche Agricole (SNRA) comprend, l'Institut National de la Recherche Agronomique (INRA), le Centre National de la Recherche Forestière (CNRF), et le Département d'Expérimentation, des Essais et de la Normalisation (SEEN). L'INRA a abouti à des résultats considérables dans le domaine de l'amélioration génétique des céréales ainsi que des arbres fruitiers. Des laboratoires de conseil spécialisés sont ouverts aux les fermiers dans plusieurs centres régionaux de l'INRA. Plusieurs programmes de recherche sur des produits, sujets et zones spécifiques ont abouti au développement de quelques technologies améliorées pour la majorité des cultures céréalières, fruitières, etc. Afin de réussir le transfert de la technologie, les Centres de la Recherche Régionaux de l'INRA travaillent en collaboration avec les agents de la vulgarisation.

Il existe trois institutions d'Enseignement Supérieures, l'Institut Agronomique et Vétérinaire Hassan II (IAV Hassan II), l'Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès (ENAM) et l'Ecole Nationale Forestière des Ingénieurs (ENFI). Il existe aussi 14 Instituts des Techniques d'Agriculture (ITA), neuf Lycées Agricoles, 18 Centres de Qualification en Agriculture (CQA) et trois Centres de Formation, Recherche et Développement (CFRD).

Il existe quelques sociétés agricoles étatiques créées pour des objectifs de transfert de la technologie, de développement du savoir-faire, de gestion de nouvelles terres agricoles (terres récupérées après l'indépendance), de collection et de stockage du coton et de contrôle de la qualité des produits agricole destinés à l'export, etc... La Société de Développement Agricole (SODEA) avec une superficie en exploitation de 63,000 ha, contribue au transfert de la technologie et au développement du savoir-faire agricoles. La Société de Gestion des Terres Agricoles (SOGETA) développe et gère les nouvelles terres agricoles. La Compagnie Marocaine de Commercialisation des Produits Agricoles (COMAPRA) procède à la collecte et au stockage du coton et des graines oléagineuses. L'Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination pour l'Export (EACCE) est responsable du contrôle de la qualité de produits agricoles destinés à l'export.

V3.5 Vulgarisation agricole et Services d'Appui dans le cadre du Plan Quinquennal

Le Gouvernement Marocain a mis l'accent sur le développement des services de vulgarisation agricole. Si le défrichement des terres marginales se poursuit, le danger d'un déclin supplémentaire de la fertilité ainsi qu'une menace d'érosion des sols sont alors réels. Etant donné que la majorité des produits agricoles dépendent presque exclusivement des eaux de pluie, les pénuries en denrées alimentaires sont rendues plus aiguës dans les conditions climatiques défavorables. La demande croissante de nourriture, de fourrage et de combustibles a conduit à l'épuisement des ressources naturelles et à une dégradation croissante de l'environnement. Le document projet concernant le " Plan Quinquennal de Développement Economique et Social, Période 1999-2003", commission sur le "Développement Agricole et Rural ", décembre 1998, a présenté les programmes suivants en faveur d'un développement de la vulgarisation et des services d'appui :

- (1) constitution d'une commission nationale chargée de la vulgarisation agricole et de commissions régionales responsables de la mise en œuvre,
- (2) Diversification des méthodes de vulgarisation (approche plus étroite dans les zones favorables et développement de la recherche),
- (3) Concertation et dialogue avec la population rurale et promotion de la participation des femmes,
- (4) Promotion des ressources humaines actives dans le secteur de la vulgarisation à travers des stages et des plans de la carrière,
- (5) Etablissement de liens fonctionnels entre le service de vulgarisation et de recherche agricole et les organisations d'agriculteurs,
- (6) Renforcement des programmes de transfert de la technologie,

- (7) Mise place d'un système d'évaluation et de suivi des programmes de vulgarisation,
- (8) Intégration de la formation, de la recherche et de la vulgarisation.

V3.6 Crédit agricole

Le mécanisme d'un système de crédit efficace en milieu rural constitue un stimulant essentiel pour les agriculteurs qui ont besoin d'une assistance financière. Au Maroc, La Caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA) créée en 1961, octroi des crédits aux agriculteurs ainsi qu'aux agro-industriels par le biais de ses succursales régionales (CRCA : Caisse Régionale de Crédit Agricole) et représentations locales (CLCA: Caisse Locale de Crédit Agricole).

La CNCA est représentés dans d'autres contrées du pays par 9 DRD (DRD: Direction Régionale Décentralisée), 81 CRCA et 285 CLCA dont 132 sont établies de manière permanente et 153 établies temporairement. La CNCA est le plus important organisme de crédit pour le secteur agricole au Maroc. C'est la principale source de crédits en milieu rural. La CNCA octroi ses crédits aussi bien aux grands qu'aux petits agriculteurs.

Les crédits sont accordés pour l'acquisition de biens nécessaires à la production agricole, tel que les semences, les engrais, les machines agricoles, les insecticides et la mise en valeur foncière. Elle accorde aussi des prêts pour la commercialisation de produits domestiques, leur transformation, leur conditionnement et leur exportation ainsi que pour la pêche, les forêts et le tourisme rural.

Le montant maximum de crédit pouvant être accordé par la Banque dépend de plusieurs facteurs : le facteur risque, le type de client, le type de crédit demandé et la capacité d'hypothécaire des agriculteurs. Le crédit est octroyé pour à court terme (1 année ou moins), à moyen terme (moins de 5 années) et à long terme (plus de 5 années). Les taux d'intérêt varient entre 9% et 12%, selon la période et le type de crédit consenti. Les agriculteurs qui requièrent des prêts relativement faibles s'adressent aux CLCA tandis que les grands exploitants ainsi que les agro-industriels qui ont besoin de montants relativement importants font appel aux CRCA. En 1999, les crédits non amortis étaient de 18 milliards DH et le taux de recouvrement d'environ 70%. Les crédits octroyés par la CNCA représentent seulement 14% à 20% des besoins en financement du secteur agricole, alors que les banques commerciales contribuent à hauteur de 3%. Bien que les agriculteurs au Maroc utilisent les crédits non-institutionnels provenant de parents ou amis sans payer d'intérêts, la part de ce type d'emprunt estimée reste très nominale.

La CNCA met aussi à la disposition de ses clients des services de banques tel que les dépôts, les comptes d'épargne, les lettres de garantie et les opérations de

change. La principale source de ses fonds est constituée des emprunts des agences de développement internationales, des dépôts et des obligations émises.

V3.7 Commercialisation des produits agricoles

V3.7.1 La commercialisation des produits agricoles

Le système commercial de l'ensemble des produits agricoles a été entièrement libéralisé. Il existe néanmoins une certaine forme de contrôle concernant le blé tendre au Maroc. Le gouvernement veille à garder 10 mille tonnes de blé tendre pour les familles à revenu modéré. Le circuit commercial public des récoltes des céréales est illustré dans la Figure V4.7.1.

Comme montré dans la figure, l'ONICL (L'Office Nationale Interprofessionnel des Céréales et des Légumineuses) sous la tutelle du MA procède ordonne à la CAM/UNCAM ou aux distributeurs agréés de distribuer, collecter, importer et exporter des céréales et prend à sa charge les frais de transport et de stockage. Le financement des achats de céréales est assuré par des crédits de la CNCA ou d'autres banques commerciales.

Le circuit général de commercialisation du blé tendre et d'autres céréales est illustré dans la Figure V4.7.2 (a) et (b). Il est estimé qu'environ 80% des quantités de blé tendre transitent par les marchés libres. La part de blé tendre collectée par les coopératives connaît une tendance à la baisse. De 50% en 1986 elle est passée à 20% en 1996. Tandis que la part des négociants et des minoteries adopte une tendance croissante. Ce n'est qu'à partir de 1994 que la collecte par les minoteries a été autorisée.

Les petits commerçants privés dominent l'achat d'autres produits comme les légumes, les fruits et les produits de l'élevage. L'acquisition directe au niveau du village est pratiquée par ces commerçants. Il existe aussi dans les zones rurales des marchés hebdomadaires appelés " Souk " où sont vendus la plupart des produits agricoles. Quelques détaillants des villes fréquentent ces marchés pour la collecte des légumes, des fruits et des céréales destinés à la consommation. La détermination du prix s'opère par négociation. L'achat des récoltes industrielles comme l'olive et le tournesol est assez différent. Les industries Agroalimentaires prennent contact directement avec le producteur ou achètent à travers les coopératives d'agriculteurs.

V3.7.2 Commercialisation des intrants agricoles (Input)

La commercialisation des intrants agricoles (engrais et pesticides) a été entièrement libéralisée. Le rôle du gouvernement se limite à fournir des informations sur le marché, au contrôle de leurs performances et de la qualité, à la recherche et à la promotion etc. Toutefois, les semences des céréales sont subventionnées par le Gouvernement. Les engrais, qui sont le mélange

d'importations et de production nationale sont distribués par FERTIMA et d'autres distributeurs

Le circuit de distribution des engrais est illustré dans la Figure V4.7.3. Il est estimé qu'environ 70% des engrais sont distribués à travers le réseau national de FERTIMA. Il y a aussi d'autres sociétés privées qui importent directement des pays étrangers ou s'approvisionnent du principal fournisseur pour revendre au détail.

Plus que 50% des engrais sont importés. Ces importations accusent une tendance à la hausse. En 1998/99, 418,150 tonnes ont été importées. La part des importations d'Ammonitrate (33.5%) était la plus grande suivie des Urées (46%) Sul. d'amm (21%). La production intérieure d'ASP (14-28-14) vient en tête, suivie des SSP (18%), ASP (19-38-0) et DAP (18-46-0).

les Autres produits chimiques et graines sont disponibles dans les magasins privés agréés par l'Etat et regroupés en association (SONACOS). il y a une variation annuelle des quantités vendues, compte tenu des conditions climatiques. Les quantités des principales céréales vendues sont données dans le Tableau V4.7.3.

V3.7.3 Prix des produits et des intrants agricoles

L'Etat marocain a graduellement libéralisé les prix des produits agricoles depuis 1982, et depuis 1990, les prix de tous les produits, exceptés ceux d'une certaine quantité de blé tendre, ont été entièrement libéralisés. Les prix à la production des denrées de première nécessité, comme le blé tendre, le blé dur ainsi que les maraîchages et les fruits indiquent des écarts régionaux importants (cf Tableau V4.7.4).

Concernant la moyenne mensuelle des prix de marché des produits agricoles, elle subit des fluctuations importantes de courtes périodes et des variations saisonnières. Le prix du blé tendre était le plus élevé en janvier, mars et avril (2.8 DH/Kg) et le plus bas en juillet (2.5 DH/Kg). Quant au blé dur, son prix maximum a été de 3.3 DH/Kg en avril et il a atteint son plus bas niveau avec 3.1 DH/Kg en juin, juillet, août, septembre et octobre. Les prix des maraîchages et des fruits accusent des fluctuations extrêmes sur de courtes périodes et des variations saisonnières (cf Tableau V4.7.5)

Les prix des fertilisants ont été libéralisés à partir de 1990 et la proportion des subsides accordée aux semences a été réduite depuis 1988. Les prix des engrais sont donnés dans le tableau V4.7.6 et les prix des semences des principales céréales dans le Tableau V4.7.7.

V3.8 Les Organisations d'agriculteurs

Au niveau local, les Centres de Travaux qui sont, comme mentionné ci-dessus, les niveaux de base de la vulgarisation relevant du MA et les ORMVA, initient,

aident et assistent les agriculteurs pour s'organiser et constituer des coopératives ou des associations. D'après les documents du "Projet du Plan de Développement Economique et Social : Periode 1999-2003", Commission "Développement Agricole et Rural ", décembre 1998, il existe actuellement 4,288 organisations professionnelles réparties en 2,828 coopératives autonomes, 713 coopératives de la réforme agraire, 180 associations de producteurs et 540 associations d'usagers de l'eau.

Plusieurs organisations professionnels d'agriculteurs existent en milieu rural, tel que les coopératives de service, les coopératives laitières, les coopératives d'élevage, les coopératives de commercialisation de la pomme etc. Dans les zones irriguées, il existe des associations d'usagers de l'eau (AUEA) officielles ou traditionnelles. Même les associations traditionnelles sont régies par des règlements internes transmis de générations en génération. Ces associations s'occupent de tous les problèmes de la gestion, la planification, l'allocation de l'eau d'irrigation et l'entretien des canaux etc. Le cycle de gestion des AUEA est illustré dans la Figure V4.8.1. L'association est coiffée par un comité d'adhérents ou une assemblée générale qui discute les divers problèmes, définit les activités et établit les programmes. Ces derniers sont mis en œuvre et évalués par la suite.

D'après le document susmentionné, les principales actions entreprises en vue de renforcer les coopératives agricoles et associations professionnelles sont comme suit :

- (1) Elaborer un plan d'action pour la réforme, l'adaptation et le développement des coopératives céréalières se rapportant essentiellement à l'amélioration des outils de gestion, le perfectionnement des capacités de gestion ainsi que l'encadrement de la participation des agriculteurs ;
- (2) Réalisation des études et d'audits concernant les coopératives de production de vin et certaines coopératives laitières ;
- (3) Suivi de la gestion des principales coopératives ;
- (4) Développement de partenariat avec certaines associations professionnelles dans les secteurs de l'élevage, des plantes oléagineuses et des semences ;
- (5) L'élaboration de plans d'action pour le développement des organisations professionnelles opérant dans les secteurs des olives, sucre, oléagineux, textile et semences etc...

Le Maroc compte 37 Chambres d'Agriculture dans 16 Régions Economiques ainsi qu'une Fédération des Chambres d'Agriculture créée en 1919 et réorganisée en 1962 après l'indépendance. Le principal rôle de cette dernière est de servir de pont entre le Gouvernement et les agriculteurs.